



Travail Alternatif Payé A la Journée

TAPAJ Orléans / Pithiviers

1 bis rue Porte Madeleine 45000 ORLÉANS

tapaj.orleans@tapaj.org

Chargé de projet : 06 22 84 86 53

Encadrant : 06 86 00 72 75



Un dispositif national, déployé au niveau local

Phase 1 : La prise de contact
Phase 2 : La prise en charge
Phase 3 : L'accompagnement

Dispositif déployé dans Le Loiret (45), secteur
Orléans et Pithiviers par le CAARUD sacados
de l'Apléat-Acep

Pour les jeunes en difficultés de 16 à 25 ans



Domaines d'intervention

Accès à l'hygiène

Accès aux droits
(aides dans les démarches administratives)

Accès en santé
(accès aux soins et dépistage)

Accompagnement
en addictologie

Développement
de l'autonomie

Prescripteurs

- Métropole : CCAS, prévention spécialisée
- Équipe pluridisciplinaire du Département
- ASE
- PJJ
- Mission locale

& Commanditaires

- Métropole
- Collectivité territoriale
- Bailleur social
- Particulier
- Entreprise privée

Ils nous font confiance





Bénéfices pour le jeune

- Développe l'autonomie et la confiance en soi
- Renforce la capacité à agir positivement
- Favorise le lien social
- Réduit les risques liés aux consommations et aux comportements à risques



TAPAJ Orléans / Pithiviers ce sont :

Des accompagnements individuels

- Répondre à des besoins immédiats et sur mesure
- Construire un projet d'insertion
- Développer l'autonomie
- Accompagnement santé, addictions et réductions des risques

Des plateaux de travail

- Développer le savoir-être professionnel et personnel
- Avoir un moyen de rémunération légal (basé sur un taux horaire annuellement actualisé)
- Participer à des missions variées : entretien et nettoyage, ramassage de déchets (pieds d'immeubles), travaux manuels (peinture, rangement, espaces verts), enlèvement d'encombrants, livraisons alimentaires et soutien à des événements, distribution de documents...





Pour orienter le jeune



Par mail : tapaj.orleans@tapaj.org



Par téléphone auprès du chargé de projet : 06 22 84 86 53

Pour l'inscription, le jeune doit fournir :

- ✓ Carte d'identité
- ✓ Carte vitale
- ✓ Autorisation de travail (si mineur)



ORLÉANS
MÉTROPOLE

